

LETTRE CIRCULAIRE 52/2000 14 décembre 2000

**PUBLICATION DE L'EDITION 3.1 DE LA S-57 – NORMES DE TRANSFERT DE L'OHI
POUR LES DONNEES HYDROGRAPHIQUES NUMERIQUES**

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint en annexe, un exemplaire de l'Edition 3.1 de la S-57.

L'Edition 3.0 de la S-57 de l'OHI avait été publiée en novembre 1996, et distribuée sous couvert de la LC 60/1996. Comme indiqué dans la préface, il avait été décidé que l'Edition 3.0 serait gelée (c'est-à-dire demeurerait inchangée) pour une période de quatre années, afin de faciliter la production des ENC, et d'apporter une stabilité au développement et à la mise en œuvre des ECDIS.

La tenue à jour de la S-57 est assurée par le groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD) de la Commission de l'OHI sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS). Ce processus de tenue à jour s'effectue au moyen d'un document de maintenance (MD) qui est généralement produit à l'issue de chaque réunion du TSMAD. Ce MD qui est cumulatif, regroupe le contenu des précédentes éditions. La version actuelle peut être consultée sur le site Web de l'OHI, à l'adresse suivante : www.iho.shom.fr.

Lors de la réunion du TSMAD de juin 1998, l'un des points soulevés a consisté à savoir quelle mesure devrait être prise à la fin de la période de gel, en novembre 2000. On a noté que, bien que la S-57 était essentiellement destinée à soutenir toutes les applications hydrographiques, son utilisation concernait principalement les activités ENC. On a par ailleurs constaté qu'aucun service ENC officiel n'était disponible, qu'une faible couverture en données ENC était assurée, et qu'aucun système ECDIS n'avait reçu d'autorisation d'exploitation. Pour toutes ces raisons, le TSMAD a suggéré qu'il n'était peut-être pas souhaitable de produire une nouvelle édition majeure de la S-57 en novembre 2000, et la CHRIS a par la suite approuvé cette suggestion.

Suite à la publication de l'Edition 3.0 de la S-57, plusieurs Services hydrographiques ont identifié des valeurs d'attributs supplémentaires requises pour la production d'ENC. Il a donc été convenu qu'une nouvelle édition mineure, l'Edition 3.1, serait publiée à la fin de la période de gel. Cette édition contiendrait un certain nombre de nouvelles valeurs d'attributs mais aucune autre information supplémentaire. Des instructions sur l'utilisation des nouvelles valeurs d'attributs pour les ENC sont incluses dans l'Edition 2.0 de la "*Spécification de produit pour ENC*" et dans l'Edition 2.0 de l'"*Utilisation du Catalogue des objets pour ENC*".

Compte tenu de la nécessité d'amender leur logiciel de production, certains SH continueront à produire des ENC conformes à l'Edition 3.0 pendant quelque temps encore, après novembre 2000. Par conséquent, l'Edition 3.1 est officiellement disponible depuis novembre 2000, à la fin de la période de gel de l'Edition 3.0, mais ne remplace pas l'Edition 3.0, ainsi qu'il avait été conseillé dans la version de familiarisation.

La version de familiarisation de l'Édition 3.1 a été mise à disposition avec une année d'avance afin de permettre aux producteurs de données et aux fabricants d'équipements de se familiariser avec son nouveau contenu.

L'Édition 3.1 (ci-jointe) est produite dans un format PDF (Portable Document Format). Pour davantage d'informations, voir la page 7 du livret explicatif joint en annexe. La liste des pages sur lesquelles des modifications sont intervenues est fournie en Annexe 1. Quelques corrections typographiques mineures ont été portées sur l'Édition 3.1 officielle, et la valeur 7 "redoute" de l'attribut CATFOR est devenue 6 dans le Catalogue des attributs (Appendice A, Chapitre 2) et dans la Spécification de produit pour ENC (Appendice B.1). Les deux nouveaux documents suivants ont été ajoutés à l'Appendice B.1 de l'Édition 3.1 de la S-57 : Annexe C (Vérifications recommandées pour la validation des ENC) et Annexe D (Références croisées de la INT 1 avec la S-57).

Pour une révision majeure de la S-57 (par exemple de l'Édition 3.x à la 4.0), tous les changements contenus dans le MD actuel seront incorporés dans la nouvelle édition, et on entreprendra la rédaction d'un nouveau MD. Pour une révision mineure de la S-57 (par exemple de l'Édition 3.0 à la 3.1), le MD est maintenu en tant que document séparé à utiliser conjointement avec l'édition actuelle. Etant donné que certains SH continueront à produire les données conformes à l'Édition 3.0 après la parution de l'Édition 3.1, le MD sera valable pour les deux éditions. Toutes les futures entrées dans le MD qui concerneront uniquement l'Édition 3.1 seront signalées en tant que telles.

Etant donné que l'Édition 3.1 est une nouvelle édition mineure, les seules informations provenant du MD actuel sont les nouvelles valeurs d'attributs de la section Extensions. Dans la mesure où les Clarifications contenues dans le MD actuel n'ont pas été incorporées dans l'Édition 3.1, elles doivent être prises en compte avant utilisation de l'Édition 3.1. Les Corrections ne prendront effet qu'après avoir été incluses et publiées dans la prochaine édition majeure des normes.

Les seules sections de la S-57 qui ne sont pas gelées sont l'Annexe A (Utilisation du Catalogue des objets pour ENC), l'Annexe C¹ (Vérifications recommandées pour la validation des ENC) et l'Annexe D¹ (Références croisées de la INT 1 avec la S-57) à l'Appendice B.1, ainsi que l'Annexe A (Codes de l'OHI pour les agences productrices) à l'Appendice A. De nouvelles éditions de ces documents seront produites selon qu'il convient, après introduction des changements convenus lors des réunions du TSMAD. Les futures éditions de l'"Utilisation du Catalogue des objets" seront applicables aux ENC conformes aux Editions 3.0 et 3.1. L'on peut trouver les dernières éditions de ces documents sur le site Web de l'OHI (www.iho.shom.fr).

Pour le Comité de direction,


Contre-amiral Neil GUY
Directeur

P.J. : Annexe 1
CD

¹ Les Annexes C et D à l'Appendice B.1 ont été élaborées pendant la période de familiarisation et n'ont donc pas été incluses dans l'exemplaire de familiarisation de l'Édition 3.1.

PAGES DE REMPLACEMENT

La liste suivante énumère les documents de la S-57 et les numéros des pages qui ont été remplacées suite à la parution de l'Édition 3.1. (Les changements mineurs, concernant par exemple le numéro d'édition du document et numéros de pages, n'ont pas été inclus).

Principal document (31Main.pdf)

Pages : i, ii, 3.35 (§ 7.3.1.1)

Appendice A “Catalogue des Objets” - Chapitre 2 “Attributs” (31ApAch2.pdf)

<u>Pages</u> :	2.11 (Code 8)	2.80, 2.83 (Code 59)
	2.20, 2.21 (Code 15)	2.84, 2.85 (Code 60)
	2.36 (Code 28)	2.86 (Code 61)
	2.37 (Code 29)	2.87, 2.88 (Code 62)
	2.38, 2.39 (Code 30)	2.91, 2.92 (Code 65)
	2.43, 2.44 (Code 34)	2.94, 2.96 (Code 66)
	2.45, 2.46 (Code 35)	2.164 (Code 189)
	2.50 (Code 38)	2.177, 2.178, 2.179 (Code 131)
	2.56, 2.57 (Code 42)	2.238, 2.240 (Code 185)
	2.74 (Code 55)	2.243 (Code 187)
	2.75, 2.76 (Code 56)	

Appendice B.1 “Spécification de produit pour ENC” (20ApB1.pdf)

Pages : iv, 10 (ə 3.5.7), 15 (ə 5.4.3), 16 (ə 5.6.2), 23 (ə 6.3.2.1), 29 (ə 6.4.2.1)

Appendice B.1 - Annexe A “Utilisation du Catalogue des Objets pour ENC” (2#USOC.pdf)

Pages : A.1 (§1.1), A.18 (§ 4.6.6.5), A.26 (§4.8.13), A.29 (§ 4.8.15), A.50 (§ 9.1.2, 9.2.1), A.66 (§11.9.2), A.81 (§13.4)

Appendice B.2 “Spécification de produit pour le dictionnaire des données du Catalogue des Objets de l'OHI” (20ApB2.pdf)

Page: 1